

SEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du vingt-quatre février, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

Etaient présents : JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne, 1^{er} adjoint, FRADIN Jacques 2^{ème} adjoint, CHASSIN Murielle 3^{ème} adjoint, BERGER Pascal 4^{ème} adjoint, QUILLIER Roland 5^{ème} adjoint, PRUDHOMME Colette, BIRON Christiane, VOISIN Didier, ROUSSET Sandrine, LAMOUREUX Martine, RAULET Arnaud, DARBELET Nadège, DEGRANGE Hubert, JOLY Sébastien, BOUDONNAT Jean.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme GACHES Amandine, absente.

Mme FALLET Laure, absente.

Mr SUREAU Mickaël, absent.

Secrétaire de séance : Mr BOUDONNAT Jean.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – **PRESENTS ou REPRESENTES** : 16

Mr le Maire ouvre la séance en remerciant le public venu nombreux. Il invite les élus et les personnes présentes à observer une minute de silence en hommage à Pascal BESSON, agent communal, décédé récemment.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2025 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

Mr le Maire informe l'Assemblée que l'acquisition du terrain Ninck n'a pas eu lieu car la famille s'est rétractée.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr JARDIN André Maire, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget local commercial et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	11 896.03
		Réalisé :	11 449.83
		Reste à réaliser :	0.00

Recettes	:	Prévu :	11 896.03
		Réalisé :	5 396.03
		Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	36 662.44
		Réalisé :	2 386.12
		Restes à réaliser :	0.00

Recettes	:	Prévu :	36 662.44
		Réalisé :	36 662.44
		Restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 6 053.80
Fonctionnement :	34 276.32
Résultat global :	28 222.52

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 LOCAL COMMERCIAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André JARDIN Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	8 112.32
- Un excédent reporté de :	26 164.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34 276.32
- Un déficit d'investissement de :	6 053.80
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	6 053.80

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	34 276.32
Affectation complémentaire en réserve (1068)	6 053.80
Résultat reporté en fonctionnement (002)	28 222.52
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	6 053.80

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BAR RESTAURANT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr JARDIN André Maire, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget bar restaurant communal et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	676 500.00
	Réalisé :	62 931.58
	Reste à réaliser :	613 568.42
Recettes :	Prévu :	676 500.00
	Réalisé :	61 500.00
	Reste à réaliser :	423 500.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	18 305.58
	Réalisé :	17 305.58
	Restes à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	18 305.58
	Réalisé :	7 796.28
	Restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 1 431.58
Fonctionnement :	- 9 509.30
Résultat global :	- 10 940.88

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BAR RESTAURANT COMMUNAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André JARDIN Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte financier Unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	3 203.72
- Un déficit reporté de :	6 305.58
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	9 509.30
- Un déficit d'investissement de :	1 431.58
- Un déficit des restes à réaliser de :	190 068.42
Soit un besoin de financement de :	191 500.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : DEFICIT	9 509.30
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	9 509.30
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	1 431.58

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 LOTISSEMENT DE LA MAURANCE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr JARDIN André Maire, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement de la Maurance et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	577 987.50
	Réalisé :	29 571.00
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	577 987.50
	Réalisé :	400 000.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	548 426.50
	Réalisé :	17 587.50
	Restes à réaliser :	0.00
Recettes :	Prévu :	548 426.50
	Réalisé :	0.00
	Restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	370 429.00
Fonctionnement :	- 17 587.50
Résultat global :	352 841.50

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 LOTISSEMENT DE LA MAURANCE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André JARDIN Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte financier Unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	400.00
- Un déficit reporté de :	17 187.50
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	17 587.50
- Un excédent d'investissement de :	370 429.00
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	370 429.00
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : DEFICIT	17 587.50
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	17 587.50
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	370 429.00

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr JARDIN André Maire, vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget Commune et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	960 619.67
	Réalisé :	751 146.71
	Reste à réaliser :	120 251.50

Recettes :	Prévu :	960 619.67
	Réalisé :	544 300.30
	Reste à réaliser :	74 330.75

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 850 331.27
	Réalisé :	1 300 046.84
	Restes à réaliser :	0.00

Recettes :	Prévu :	1 850 331.27
	Réalisé :	1 945 834.44
	Restes à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 206 846.41
Fonctionnement :	645 787.60
Résultat global :	438 941.19

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 COMMUNE :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André JARDIN Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	216 821.33
- Un excédent reporté de :	428 966.27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	645 787.60
- Un déficit d'investissement de :	206 846.41

- Un déficit des restes à réaliser de :	45 920.75
Soit un besoin de financement de :	252 767.16
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	645 787.60
Affectation complémentaire en réserve (1068)	252 767.16
Résultat reporté en fonctionnement (002)	393 020.44
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	206 846.41

DEMANDE D'AIDE (ACCORD DEFINITIF) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PORTES DE L'EGLISE, DISPOSITIF « SOLIDARITE DEPARTEMENTAL » :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme de remplacement des portes de l'église pour un montant de 12 453.30 €.

Il indique que ce programme peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif « Solidarité Départementale » (Demande d'accord définitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour un montant de 5 000 € correspondant à 50 % du montant des travaux plafonné à 10 000 €.

MOTION USINE BOSCH :

Considérant que la fermeture annoncée du site Bosch de Moulins-Yzeure constitue un choc économique et social de grande importance pour le bassin de vie et notre commune, affectant directement les salariés et leurs familles ;

Considérant l'importance de cette usine pour les habitants de notre commune et pour ceux de toute notre communauté d'agglomération tant d'un point de vue économique qu'affectif et patrimonial ;

Considérant que cette décision aura également des impacts indirects particulièrement significatifs sur l'ensemble du tissu économique de notre territoire (entreprises sous-traitantes, commerces, services, attractivité résidentielle et dynamique d'investissement) ;

Considérant que les dispositions légales permettent au territoire concerné par ce type d'évènement majeur de bénéficier de la mise en œuvre d'une dynamique partenariale en vue de l'élaboration d'une convention de revitalisation permettant d'œuvrer à la compensation des effets des suppressions d'emplois et de soutenir le développement économique local ;

Considérant que cette mobilisation conjointe de l'Etat, de l'entreprise concernée, des collectivités territoriales et des acteurs économiques, constitue un levier essentiel pour transformer cette épreuve en opportunité de redynamisation ;

Considérant la volonté de notre Communauté d'Agglomération, Moulins Communauté, à laquelle nous apportons notre soutien, de poursuivre son engagement auprès des salariés du site Bosch de Moulins-Yzeure ;

Considérant la volonté de Moulins Communauté, que nous soutenons, de s'impliquer particulièrement dans la recherche, l'accompagnement et la facilitation d'implantation de futurs repreneurs pour le site : recherche de repreneurs et mise en relation avec les partenaires, intervention dans le cadre d'aides économiques par le biais de tous les dispositifs existants au niveau de Moulins Communauté, en particulier l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise en lien avec le Département de l'Allier, travail avec la région Auvergne Rhône Alpes afin de rechercher le cas échéant une aide sur mesure en fonction des besoins qui seront exprimés par un futur porteur de projet, demande de Moulins Communauté auprès de toutes les entreprises qui vont s'installer sur les zones d'activités communautaires, de s'engager à examiner les candidatures des employés de BOSCH, site de Moulins-Yzeure ; et le cas échéant de soutenir leurs démarches auprès d'entreprises s'installant sur d'autres zones du territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'assurer de tout son soutien les salariés de Bosch afin qu'ils puissent obtenir un accompagnement financier en moral à la hauteur de leur engagement pour cette entreprise et qu'ils retrouvent un emploi au plus vite ;
- De soutenir avec vigueur l'engagement de Moulins Communauté pour ses actions dans ce dossier, notamment pour retrouver un repreneur du site.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- ✚ Mr QUILLIER Roland signale que le tableau de commande des cloches de l'église a été remplacé par l'entreprise Heur'Tech ce jeudi 05 mars.
- ✚ Mr BERGER Pascal fait un point sur la réunion de la commission du personnel qui s'est déroulée le mardi 24 février :
 - Le RIFSEEP sera à modifier par le prochain conseil.
 - Donne des informations sur le contrat de Mr PERUS Jean-Jacques.

XXXXXXXXXX

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Bureau de vote de 8 h 00 à 18 h 00.

- Président : Mr André JARDIN
- Vice-président : Mr Roland QUILLIER
- 8 h 00 / 13 h 00 : Pascal BERGER, Jean BOUDONNAT, Jocelyne BERNARDIN, Nadège DARBELET, Martine LAMOUREUX, Marina BENSERHANE.
- 13 h 00 / 18 h 00 : Arnaud RAULET, Murielle CHASSIN, Sandrine ROUSSET, Didier VOISIN, Corentin BORDE, Eléonore BIGNON, Jean-Marie CARMONA, Sylvie CARMONA, Bruno CARTOUX.

XXXXXXXXXX

La séance est levée à 20 h 30.